

Pour la LDH, une parenthèse « révolutionnaire »

Nul doute que la Ligue des droits de l'Homme se devait de débattre, au moment où ils se sont déroulés, des événements de Mai 68 et de la ligne politique à adopter. Retour sur un moment particulier de son histoire.

Denis LANGLOIS, écrivain et avocat, conseiller juridique de la LDH de 1967 à 1971

Même s'il s'inscrit dans une période militante particulièrement active sur le plan français et international, Mai 1968 surprend beaucoup de monde, à l'époque, et notamment la Ligue des droits de l'Homme.

Son président, Daniel Mayer, en place depuis une dizaine d'années, s'attache à la défense quotidienne des droits des êtres humains (1968 a été décrétée « Année des droits de l'Homme »), mais il travaille aussi à créer un nouveau Parti socialiste. Les élections législatives de mars 1967 ont failli tourner à l'avantage de la gauche. Les gaullistes en tête au premier tour ont conservé une faible majorité et Daniel Mayer pense qu'en établissant un programme commun, socialistes et communistes vont l'emporter lors de la prochaine confrontation électorale.

Aussi, quand Mai 1968 et ses manifestations étudiantes éclatent, Daniel Mayer et les membres du Comité central de la Ligue qui partagent ses convictions ont l'impression que tout leur travail est torpillé. L'opinion publique n'aime pas les désordres et va se rallier au Parti de l'ordre, c'est-à-dire à de Gaulle. Les trublions du début de Mai leur apparaissent comme les fossoyeurs de l'union de la gauche.

Cependant, au Comité central, siègent des militants, et non des moindres, qui ne sont pas d'accord avec cette analyse : Laurent Schwartz, Pierre Vidal-Naquet, Madeleine Rebérioux et deux avocats particulièrement actifs dans la défense des manifestants arrêtés, Henri Leclerc et Jean-Jacques de Félice. Personnellement, jeune conseiller juridique de la LDH, je suis également de ce côté de la barricade. Je serais bien ingrat de ne pas l'être, car le Groupe d'action judiciaire né dans les premiers jours de Mai 1968 vient d'obliger le Conseil de l'Ordre de Paris à revenir sur sa décision de ne pas m'admettre comme avocat, en raison de ma condamnation à la prison comme objecteur de conscience.

Daniel Mayer, alors président de la LDH, a dû prendre position, sinon en faveur du mouvement de Mai 68, du moins contre la répression qui s'abattait sur les manifestants et les militants révolutionnaires en général.

Tout ce monde réussit à persuader Daniel Mayer qu'il fait fausse route, que son analyse est inexacte et qu'il faut que la Ligue prenne position, sinon en faveur du mouvement de Mai 1968, du moins contre la répression qui s'abat sur les manifestants et les militants révolutionnaires en général. C'est dans ce sens que Daniel Mayer se résout à prendre la parole, lors d'un des multiples meetings qui se tiennent à la Sorbonne.

La pétition « Que la lumière soit faite »

Dès lors, la ligne de la LDH est claire : dénoncer les violences policières, défendre les militants arrêtés et souvent blessés, essayer d'empêcher l'expulsion d'étrangers accusés de ne pas respecter la « neutralité politique » que la loi leur impose.

Les réunions du Comité central se succèdent au siège de la rue Jean-Dolent, si proche de la prison de la Santé que l'on entend souvent les chants et les cris de protestation des détenus. Le 25 mai s'y tient même une « séance extraordinaire ».

Fin mai-début juin, à l'initiative de Jean-Jacques de Félice et de moi-même, la Ligue lance une pétition intitulée « Que la lumière soit faite ». Le texte en a été mis au point à la suite de plusieurs réunions auxquelles ont participé, au siège de la LDH, les représentants des principaux groupes et partis engagés dans le mouvement. Les discussions ont parfois été tendues, et je me souviens de quelle façon énergique le calme Jean-Jacques de Félice a intimé à Daniel Cohn-Bendit de cesser de jouer et de faire du bruit avec son stylo à bille (penaud, il s'est exécuté).

Ce texte dénonce les matraquages et les arrestations musclées de manifestants, mais aussi de journalistes, de secouristes ou de simples passants, l'acharnement des policiers sur des blessés gisant à terre, la violation du domicile de gens soupçonnés de cacher des manifestants, les passages à tabac



© ANDRÉ CROS, LICENCE CC

Dans les mois et les années qui ont suivi Mai 68 la LDH a vigoureusement dénoncé la police, elle s'est attaquée à l'institution judiciaire, au système pénitentiaire, à l'armée, et elle a défendu les « gauchistes » poursuivis devant la Cour de sûreté de l'Etat. Ci-contre des manifestants défilant à Toulouse, en juin 1968.

visites (au total, durant l'année 1968, elle a effectué trois cent soixante-quatre interventions contre cent trente-deux en 1967).

Un exemple lié à Mai 1968 : l'affaire Bellet, du nom du concierge d'un immeuble de la rue Princesse, à Paris. Le 24 mai 1968, lors d'une manifestation particulièrement violente, des policiers ont brisé les vitres de sa loge et lancé des grenades. Grave-ment intoxiqué, il a été conduit à l'hôpital Cochin, où il est décédé plusieurs mois après. Un mort de Mai 1968. Pour le préfet de police qui se vante de ne pas avoir causé, ou presque, de victimes, cette affaire est gênante. La LDH proteste, mais la préfecture éteint l'affaire en indemnisant la veuve de M. Bellet, qui se trouvait dans une situation précaire. Dans les mois et les années qui suivent Mai 1968, avec le laisser-faire de Daniel Mayer qui poursuit son projet d'union de toutes les gauches (dont l'extrême gauche, alors particulièrement active), la Ligue va être animée par les « révolutionnaires », notamment Henri Leclerc, Jean-Jacques de Félice et moi-même. Elle dénoncera vigoureusement la police (notamment dans l'affaire Jean-Pierre Thévenin, jeune homme décédé au commissariat de Chambéry), s'attaquera à l'institution judiciaire, qualifiée de « justice de classe », au système pénitentiaire et à l'armée. Elle défendra les « gauchistes » poursuivis devant la Cour de sûreté de l'Etat.

Lors du congrès national de la LDH, en mai 1969, quatre rapports sont présentés : le rapport judiciaire, exposé par Jean-Jacques de Félice, le rapport économique et social d'Henri Leclerc, qui dénonce « l'exploitation capitaliste des hommes au nom du profit », et mon rapport juridique. Le seul rapport présenté par un « non-révolutionnaire » est le rapport moral du secrétaire général Pierre Hérold.

Et puis, lentement, la tendance socialiste va reprendre du poids. L'épilogue se jouera en 1975, lorsque Daniel Mayer – après dix-huit ans de présidence – décidera de passer la main. Son « poulain » Henri Noguères l'emportera sur Jean-Jacques de Félice qui, donné gagnant mais trop modeste, ne présentera pas sa candidature. Une page sera tournée, la parenthèse « révolutionnaire » refermée.

En 1981, Daniel Mayer verra enfin son rêve d'une union de la gauche se réaliser, et sera nommé président du Conseil constitutionnel par François Mitterrand. ●

dans les commissariats. Des enquêtes sont demandées pour que la lumière soit faite sur ces violences, et des poursuites engagées contre les coupables.

La pétition est signée par de nombreuses personnalités, Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir en tête.

Autre initiative de la LDH : une lettre adressée le 14 juin aux ministres de l'Intérieur et de la Justice, au nom de différentes associations ou syndicats, pour protester contre l'expulsion de travailleurs et étudiants étrangers. Conclusion de cette lettre : « L'usage systématique pour les expulsions de la procédure d'urgence se traduit par la négation des droits humains les plus élémentaires. Il ouvre la voie à l'arbitraire et ne peut que déshonorer notre pays aux yeux de l'opinion mondiale. »

Aucune réponse. Il est vrai que le général de Gaulle a dissout l'Assemblée nationale et appelé à de nouvelles élections, lesquelles – sur ce point Daniel Mayer avait raison – ont donné une écrasante majorité au parti gaulliste.

Suite et fin de la « page révolutionnaire »

Est-ce à dire que la Ligue en mai-juin 1968 n'a pu que freiner la répression policière et servi en quelque sorte d'aide-soignant ? Ce n'est pas tout à fait vrai, car elle a mené quelques actions spécifiques. D'abord, elle a reçu durant cette période beaucoup de lettres, de coups de téléphone et de